



Conditions générales de vente (CGV) pour l'app de billets MOONLINER

Valables à partir du 30 janvier 2018

Avant le premier achat effectué avec l'app de billets MOONLINER, il faut accepter les Conditions générales de vente (CGV).

1. Aperçu de l'essentiel

- S'assurer que la batterie sera suffisamment chargée jusqu'à la fin du trajet.
- Acheter son billet avant de commencer le voyage.
- Validité après l'achat = 3 heures.
- Si demandé, remettre son smartphone pour contrôle au personnel roulant ou chargé du contrôle

2. Utilisation

Par l'utilisation de l'app de billets MOONLINER, l'utilisateur de l'app accepte expressément les CGV correspondantes.

3. Enregistrement

Aucun enregistrement n'est nécessaire pour l'utilisation de l'app de billets MOONLINER. Lors du paiement, les données seront transmises à l'opérateur de téléphonie mobile. L'utilisateur de l'app sera ainsi identifié et enregistré par son numéro de téléphone.

4. Achat, validité, remboursement

L'achat de billets MOONLINER est possible à toute heure. A partir de l'achat, le billet MOONLINER est valable 3 heures. L'utilisateur de l'app doit s'assurer avant l'achat que son billet MOONLINER sera bien valable jusqu'à la fin du trajet. L'achat du billet doit être terminé avant de monter dans le bus. Les billets achetés une fois que l'on est monté dans le bus ne sont pas valables.

Aucun droit à un quelconque remboursement ne peut résulter d'un achat effectué à une heure erronée. Les achats involontaires (p. ex. choix de zones inadéquates) ne donnent pas non plus droit à un remboursement.

5. Paiement

Lorsque le bouton «Acheter» a été pressé, le processus de paiement est lancé.

Clients de Swisscom

Pour les clients de Swisscom, ainsi que pour les offres de partenaires, le paiement est effectué par Easypay. A l'exception des frais relatifs au trafic de données, aucun frais supplémentaire n'en résulte.

Les coûts de l'achat des billets MOONLINER figureront sur les décomptes de l'opérateur de téléphonie mobile.

6. Contrôle par le personnel roulant et les contrôleurs de titres de transport

L'utilisateur de l'app de billets MOONLINER doit ouvrir le billet acheté sur l'écran de son smartphone au moment de son entrée dans le bus nocturne et le présenter au personnel roulant. Pendant le trajet, le billet doit aussi être présenté sur l'écran du smartphone lors des contrôles sporadiques effectués par le personnel roulant. Tant le personnel roulant que le personnel de contrôle sont autorisés à prendre le smartphone en main pour une vérification plus précise des éléments de sécurité (p. ex. code de contrôle) et à procéder aux manipulations nécessaires dans l'app de billets MOONLINER.

Afin d'assurer un contrôle sans anicroches, les valeurs standard pour la police de caractères affichée doivent être utilisées sur le smartphone. Le client assume le risque que le billet ne puisse pas être lu en cas de réglage différent. Si le client n'est pas en mesure de présenter tous les éléments de contrôle ou ne peut pas présenter son billet pour contrôle en raison d'une actualisation inadéquate, d'un dysfonctionnement de son smartphone, d'un écran illisible ou d'un mauvais réglage de la police de caractères, l'utilisateur de l'app sera considéré comme voyageur sans titre de transport valable.

L'utilisateur de l'app doit s'assurer que son accusoir est suffisamment chargé jusqu'à la fin du voyage afin de pouvoir présenter son billet. Si un billet ne peut pas être présenté sur le smartphone lors d'un contrôle, l'utilisateur de l'app est considéré comme un voyageur sans titre de transport valable et devra s'acquitter d'un supplément selon les dispositions tarifaires de MOONLINER en vigueur.

Toute manipulation de l'app à des fins d'usage abusif est interdite et sera traitée selon les dispositions tarifaires en vigueur de MOONLINER. Toute poursuite juridique reste réservée.

7. Déclaration de protection des données

MOONLINER utilise les données de l'app de billets exclusivement pour le déroulement des ventes et pour le développement ultérieur de l'app. La caméra du smartphone est uniquement employée pour scanner les bons. Les images ne sont ni enregistrées ni envoyées. A des fins de contrôle de solvabilité, MOONLINER est autorisée à transmettre à l'opérateur de téléphonie mobile correspondant les données relatives à la personne. Pour le déroulement des ventes par l'app de billets, MOONLINER est en droit de faire appel à une entreprise sous-traitante à laquelle elle peut transmettre ou rendre accessible les données relatives à la personne. Ces données peuvent être enregistrées et seront exclusivement utilisées par MOONLINER pour le déroulement des ventes, l'assistance à la clientèle et un éventuel développement de l'app de billets MOONLINER. MOONLINER garantit expressément que les données relatives à la personne ne seront pas transmises à des tiers, à moins que les prescriptions légales ne l'y obligent. La transmission des données passera uniquement par une connexion cryptée.

8. Droit d'auteur

L'app et ses constituants sont protégés par le droit d'auteur. Le droit d'auteur englobe le code de programmation, la documentation, le graphisme ainsi que tous les logos.

9. Droit applicable, for juridique

Toutes les relations juridiques entre les parties contractuelles sont exclusivement régies par le droit suisse. Le lieu d'exécution et le for juridique exclusifs pour tous les cas de litiges découlant du présent contrat ou en relation avec lui est Berne.

Berne, le 30 janvier 2018

Les entreprises de transport de la Nachtliniengesellschaft (MOONLINER)